

MAIRIE DE BRAIN SUR ALLONNES

CONVOCAATION

CONSEIL MUNICIPAL

*Destinataires
par Internet :*

- Yves BOUCHER	- Dominique TESSIER
- Béatrice LEVEQUE	- Nicolas GUÉRÉCHEAU- DESVIGNES
- Jacques LEJEUNE	- Sébastien DELAUNAY
- Nathalie PETERS	- Guillaume DUDÉ
- Ludovic BERGER	- Amélie JAMET
- Sophie CHARRIER	- Julien CANONNE
- Virginia SCHAEFER	- Corine GALLARD
- Maxime REIGNIER	- Cyrille COUINEAU
- Marie-Annick MORICEAU	- Maïté DUDÉ
- Annick BOUCHER	

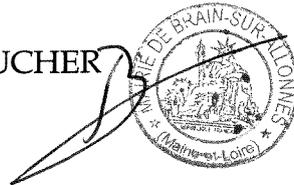
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie

Le **mardi 22 juillet 2025 à 18h00**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A BRAIN SUR ALLONNES,
Le mardi 15 juillet 2025

Le Maire,
Yves BOUCHER



ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- ☞ Centrale photovoltaïque au sol - création ou désignation d'une commission et déroulé de l'analyse des offres,
- ☞ Renaturation des cours de l'école - consultation des entreprises et subventions,
- ☞ Restaurant scolaire - règlement intérieur et tarifs 2025-2026,
- ☞ CAF - convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé,
- ☞ Décision modificative,
- ☞ Foyer rural - retenue sur caution,
- ☞ Subventions,
- ☞ Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,
- ☞ Affaires diverses : Cimes de Courcy - parcours des trottinettes électriques,
Maison médicale Rémy POITEVIN - projet installation
nouveau médecin,

POUVOIR

(article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné (e), _____, donne pouvoir à

Pour me représenter à la séance du Conseil Municipal du mardi 22 juillet 2025.

De prendre part à toutes délibérations,

Émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à BRAIN SUR ALLONNES,
le

Porter à la main « Bon pour Pouvoir » et signer